

RAUCOURT

54610



Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Nombre de procurations : 1

La convocation adressée le 10.06.2026 avec comme ordre du jour :

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20.04.2026.
- Subventions octroyées aux associations
- Modification de la commission CCID.
- Modification de la commission révision des listes électorales
- Désignation membre titulaire + suppléant MMD54
- Etat des différentes conventions signées.
- Nouvelle tarification des concessions cimetières (Tombes et Columbarium)
- Entretien partie communale Rue des Masures, près de la propriété de Mr et Mme BOUTSERIN.
- Présentation des appartements communaux
- Retour commission municipale travaux
- Travaux Eglise
- Parcelles
- Composteurs partagés
- Questions diverses
 - Croqueurs de pommes
 - Information aux habitants sur les commissions dites de travail
 - Défraiement des frais de déplacement

La Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26.06.2026 et transmise au contrôle de légalité le 26.06.2026.

La Maire,
Sabine DEGUILI

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 16.06.2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin, le Conseil municipal s'est réuni à 20 heures, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme DEGUILI Sabine, Maire.

Etaient présents :

Claude BASTIEN, Cécile CHAPLIER, Bernard BUZON, Marie-Pierre L'HUILLIER, Guy LESCURE, Estelle MATHIEU, Christian TOUSSENOT, Sylvie WRECZYCKI, Antoine L'HUILLIER.

Absents :

Absents excusés : Valentin MOINE.

Procurations :

Mr Valentin MOINE donne procuration à Mr Claude BASTIEN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme CHAPLIER Cécile a été désigné cette fonction.

2026-19 NOUVELLE TARIFICATION DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Depuis le 7 novembre 2016, les tarifs des concessions n'ont jamais été réévalués.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :

- Supprimer les tarifications des concessions à « 99 ans » et « temporaire 1 an » aux vues des difficultés à retrouver les descendants pour les concessions supérieures à 50 ans notamment.
- Fixer les nouveaux tarifs de concession, à savoir :

Concessions	Caveau	Case columbarium	Cavurne
30 ans	400 €	500 €	600 €
50 ans	700 €	900 €	1 000 €

- Programmer une réunion sous couvert de la Commission Travaux afin :
 - d'établir le règlement du cimetière,
 - de faire le point des concessions échues

A RAUCOURT, les jours mois et an susdits
Mme Sabine DEGUILI,
La Maire